

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

DRHCAJ

PLUS FORT
AVEC VOUS

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal

Québec 

Statuts d'emploi

- Temps complet permanent (TC)
- Temps complet temporaire (TCT)
- Temps partiel permanent (TP)
- Temps partiel temporaire (TPT)

Selon les conventions collectives ou les conditions de travail

AVANTAGES SOCIAUX	DÉTAILS
Congé annuel (vacances)	Du 1 ^{er} mai au 30 avril
Congés de maladie	Du 1 ^{er} décembre au 30 novembre
Congés fériés	Du 1 ^{er} juillet au 30 juin
Régime de retraite	Obligation de cotiser (RREGOP)
Autres types de congés	Congés de maternité et parentaux, congés relatifs au mariage ou au deuil, congé pour études, etc...

Selon les conventions collectives ou les conventions de travail

AVANTAGES SOCIAUX	DÉTAILS
Assurances collectives	L'assureur est déterminé en fonction du syndicat ou du groupe auquel l'employé appartient

CATÉGORIE	SYNDICAT	ASSURANCES
1	FIQ	Desjardins
2	CSN	SSQ
3	SCFP	La Capitale
4	APTS	SSQ
SNS	Non syndiqué	Desjardins

Selon les conventions collectives ou les conventions de travail

RÉMUNÉRATION	DÉTAILS
Salaire	Déterminé en fonction de la scolarité et de l'expérience pertinente
Avancement dans l'échelle salariale	<ul style="list-style-type: none">• S'applique aux titres d'emploi comportant plus d'un échelon• Avoir complété une (1) année d'expérience (TC = 365.25 jours calendriers et TP = 225 jours travaillés)• Pour les professionnels : avoir complété six (6) mois d'expérience, et ce, jusqu'au 8^e échelon, par la suite, avoir complété une (1) année d'expérience

MERCI!

PLUS FORT
AVEC VOUS